

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 octobre 2024

Le vingt-huit octobre deux mil vingt-quatre, à 20 H 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Jean Pierre BRÉTHOUS, Maire.

Nombre de conseillers élus	de	15
Conseillers fonction	en	13
Conseillers présents représentés	et	13

Étaient présents : Thierry CLAVÉ, Joël BATS, François BOCQUET, Jean-Luc DOUMENJOU, Monique LACROUTS, Bernard BALLAND, Anne MANDON, Karine RICAUD, Elodie GICQUEL et Mélanie BOGNENKO.

Absents excusés : Philippe LIBIER et Françoise DUPIELLET.

Procurations : Philippe LIBIER à Bernard BALLAND et Françoise DUPIELLET à Jean Pierre BRÉTHOUS.

Secrétaire de séance : Karine RICAUD.

Date de convocation 21.10.2024

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 04.09.2024 :**

**le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 24.09.2024.

• **DCM 2024/20 Modalités de publicité des actes pris par la commune :**

**Vu** l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,

**Vu** l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

**Vu** le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal **2022/28** relative à la publication des actes dans la commune par affichage papier,

**Considérant** que depuis le mois de juillet 2024, la commune a mis en place son site internet,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de choisir la publication par voie d'affichage électronique sur le site internet,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le conseil municipal

**-DECIDE** d'adopter la proposition de publication par voie électronique sur le site de la collectivité.

Transmission en Préfecture 29.10.2024

• **DCM 2024/21 : Intégration parcelle B 376 dans le domaine public communal :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la parcelle B 376 lieu-dit « Hayaou » appartenant à la commune, située à l'intersection de la route de Râcles et du Chemin du Trouil, fait partie de la voirie communale. Il convient de régulariser cette parcelle B 376, afin de la positionner dans le domaine public de la commune.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** d'intégrer la parcelle B 376 d'une contenance de 28 m<sup>2</sup> située à l'intersection de la route de Râcles et du Chemin du Trouil dans le domaine public de la commune.

- **autorise** M. le Maire à signer toutes les pièces administratives se rapportant à son exécution.

Transmission en Préfecture 29.10.2024

- **DCM 2024/22 Intégration parcelle C 722 dans le domaine public communal :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la parcelle C 722 appartenant à la commune, située à l'intersection de la route du Mayre et de la route de Grenade (RD 924) au niveau du carrefour Pédolor, fait partie de la voirie communale. Il convient de régulariser cette parcelle C 722, afin de la positionner dans le domaine public de la commune.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** d'intégrer la parcelle C 722 d'une contenance de 58 m<sup>2</sup> située route du Mayre dans le domaine public de la commune.
- **autorise** M. le Maire à signer toutes les pièces administratives se rapportant à son exécution.

Transmission en Préfecture 29.10.2024

- **Participation protection sociale complémentaire : projet de délibérations et envoi CST du 18.11.2024 :**

Monsieur le Maire rappelle l'obligation des collectivités territoriales de participer financièrement à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » des agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. En collaboration avec Mme Françoise Dupiellat divers organismes ont été consultés afin de réaliser une mise en concurrence. Il présente les deux projets de délibérations transmis au CST pour sa séance du 18 novembre prochain sur le choix retenu.

- **Organisation portes ouvertes inauguration de la mairie du 29.11.2024**

Monsieur le Maire fait état des invitations transmises aux différentes instances, aux artisans et élus pour cette inauguration des travaux de la mairie-cantine scolaire. Il informe les élus du panneau réalisé à l'occasion reprenant les différents travaux depuis 2023 ainsi que des subventions octroyées (transmission par mail à venir aux élus). Après la visite de la mairie, un vin d'honneur sera servi à la salle polyvalente. Monique Lacrouts se charge de l'organisation et de la préparation des toasts avec la commission animation et tous les volontaires...

- **Questions diverses :**

**\*11 novembre 2024**

Présentation de l'invitation à la commémoration à distribuer par les élus en concomitance avec l'inauguration de la mairie.

10h30 Moment de recueillement église

11h Monument aux morts

M. Jean-Claude Duvernoy a sollicité M. le Maire afin de lui remettre la médaille de la Défense Nationale à titre exceptionnel, avec agrafes « défense et essais nucléaires » pour les services rendus à la France.

**\*Point travaux**

M. le Maire fait état des soucis d'infiltration sur le bâtiment de l'école au niveau du cheneau métallique lors des dernières intempéries. Après diverses entreprises contactées, le choix est fait de réparer avec du goudron pour refaire l'étanchéité sans reprendre tout le bâtiment. Ces travaux sont portés par le Syndicat Mixte de la Vallée des Longs. L'entreprise Barrère doit réaliser les travaux pendant les vacances de la Toussaint, si la météo est favorable ; les travaux de la toiture de la salle des fêtes sont terminés.

Au niveau du stade du football, le tuyau d'arrivée d'eau est à refaire (de la route jusqu'au local foot) Thierry Clavé est désigné pour établir les devis et avancer sur ces travaux.

**\*Point Noël (15/12/24)**

*Enfants*

Cette année 71 enfants de 0 à 12 ans, le choix de la commission animation s'est portée sur des chèques cadeaux pour les enfants de 10 à 12ans (représentant 30 enfants) et l'achat de jouets pour les plus jeunes à la grande récré.

*Personnes âgées*

RDV M Lagarde la semaine prochaine qui est le nouveau référent au centre Leclerc afin de préparer des cadeaux gourmands à nos aînés de plus de 75 ans.

**\*Date de la commission animation** : 20/11/24 (membre commission animations + associations...) ; ordre du jour : 1) planning manifestations 2025 2) Mise à disposition aux associations de nos salles communales 3) Point Sictom du Marsan

Monsieur le Maire propose de faire un repas convivial avec visite du musée Rozanoff de la BA 118 à Mont de Marsan, le vendredi 06 décembre 2024, avec les agents communaux et l'ensemble des conjoints.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux pour leur participation et lève la séance à 22h30.